

2022 DASES/DDCT 39 : Subventions (222.140 euros) et conventions à douze associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.	
Subventions et conventions à des associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.	Fonctionnement
	Montant du Financement : 12 000 € en reconduction par rapport à 2021
bénéficiaire : Les Amis de la Maison Verte Siege : 127-129 rue Marcadet 75018 Paris	

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME:

■ **Situation juridique :**

Statut juridique du bénéficiaire :

association loi 1901

Date de déclaration à la Préfecture :

14 février 1956

Composition

du

bureau/CA :18/04/2021

Président : . M. Bruno EHRMANN

Vice président : Adolphe EKOUME
EPÉE

M Bernard CALVINO

Trésorier : Marcelle TOUZINAUD

Secrétaire : Dominique BOUTELLE

Objet statutaire :

L'association « a pour but la culture et l'éducation populaires vis-à-vis des enfants, des adolescents et des adultes, en favorisant l'insertion dans la société de toutes celles et ceux qui doivent lutter pour leurs droits et leur dignité dans le respect des convictions politiques, philosophiques, éthiques et religieuses de chacun. Dans cet esprit, elle fait, entre autres activités, tout ce qui permet de :

- *favoriser la rencontre de personnes habitant notre quartier, notamment lorsqu'elles sont de cultures différentes, et faciliter leur adaptation à la vie sociale ;*
- *organiser des actions éducatives et de loisirs pour tous, sans discrimination d'âge, de sexe, d'origine sociale ou culturelle ;*
- *coopérer avec toutes les personnes, associations, organismes ou administrations qui, dans notre arrondissement, travaillent dans le même sens ».*

1* **Activités principales de l'organisme :**

L'association Les Amis de la Maison Verte anime un espace social de proximité, ouvert sur le quartier dénommé « La Maison Verte », au sein duquel elle exerce différentes activités à destination d'un public varié :

1. Des actions de solidarité à destination d'un public en situation de grande précarité (objet de la présente subvention) :

- Domiciliation et accompagnement à l'accès aux droits sociaux (Aide Médicale d'État, Revenu de Solidarité Active, Logement Social...) ; l'association s'est vue renouveler son agrément de domiciliation en 2017 (nouvel agrément unique) ;
 - Un vestiaire deux fois par mois ;
2. Des actions de solidarité et culturelles à destination d'un public mixte (habitant l'arrondissement/le quartier) :
 - Des ateliers sociolinguistiques pour les femmes ;
 - Un accompagnement des enfants à la scolarité ;
 - Des activités culturelles : ateliers de musique, cours de danse et yoga, concerts, spectacles, etc.
 3. Un projet de soutien à la parentalité mis en place pour les femmes et les familles les plus en difficulté
 - Groupes de paroles
 - Ateliers de jeux partagés

Parallèlement à ces actions que l'association assure directement, elle accueille d'autres activités associatives (via la location de ses salles et en cohérence avec son objet social, qui viennent enrichir l'offre auprès des usagers fréquentant le lieu : cours de danse, d'anglais et de théâtre, groupes de paroles, etc.

2* Situation financière de l'organisme de l'année 2020 :

Bilan : 79 580 € dont 60541 € soit 76 % de trésorerie.

Compte de résultat : Les produits s'élèvent à 56 653 € dont 32 273 soit 57 % de subvention

Les charges s'élèvent à 56 653 € dont 42 653 soit 75 % de charges de personnel

3* Présentation du projet visé par la demande de financement :

Public :

L'action s'adresse aux personnes et familles en situation de grande précarité à Paris.

Descriptif du projet :

L'association accompagne des personnes en situation de grande précarité dans leurs démarches d'accès aux droits (hébergement, logement, emploi, aide alimentaire, santé...), par des activités de domiciliation et d'accompagnement individuel et social.

Lors des permanences « d'accueil social », trois jours par semaine, un accueil inconditionnel est réalisé par les bénévoles et la coordinatrice de l'accueil social :

- des boissons chaudes et biscuits sont à disposition, ainsi qu'un point internet et un téléphone sans fil accessible aux usagers pour leurs démarches ;
- les usagers domiciliés au sein de la structure peuvent relever leurs courriers et être accompagnés par les équipes de l'association (les entretiens les plus confidentiels se déroulent le mardi après-midi) ;
- les personnes sont informées et orientées vers les organismes et services adaptés ;

Si la plupart des personnes suivies sont domiciliées à la Maison Verte, l'association accompagne également des personnes « extérieures », notamment sur orientation de ses partenaires sociaux.

L'association organise également un vestiaire avec un accès gratuit à des vêtements deux fois par mois (les jeudis matins) ainsi qu'une boutique solidaire les autres jeudis.

1- Projet pour 2022

Objectif :

Le fonctionnement habituel de l'accueil et de l'accompagnement social des personnes et familles en situation de précarité à Paris sera reconduit en ajoutant :

- rénover les locaux (peintures sols, cuisine, sanitaires) et ainsi garantir de meilleures conditions d'accueil pour nos bénéficiaires, de fin décembre 2021 et s'étalerons début 2022.
- embaucher également un coordinateur social à temps plein
- élaborer d'un programme de modules de permanence numérique à la Maison Verte qui aura lieu le jeudi après-midi, avec l'association Avenir Plus. Les permanences débuteront en janvier 2022.
- Finaliser la mise en oeuvre d'un logiciel permettant de gérer les domiciliations
- Reprendre la distribution de kits d'hygiène grâce à une subvention dédiée à ce projet.
- Reprendre les ateliers d'accompagnement à la parentalité avec le coordinateur social.

2- Modalités et moyens de mise en œuvre (moyens humains [ETP + bénévoles], locaux, etc.) :

Les locaux de la Maison Verte sont situés au 127 rue Marcadet (18^e). Ils sont loués à la « Mission Populaire Évangélique de France ». Ils comportent notamment une salle avec un accès pour personnes handicapées.

L'accueil social sans rdv est ouvert deux jours par semaine : le lundi de 14h à 17h et le mercredi de 10h à 13h, puis de 16h à 19h.

L'accompagnement social sur rendez-vous a lieu le lundi de 10h à 12h, le mardi et le jeudi de 10h à 18h. Cela permet d'accompagner individuellement davantage de personnes.

L'équipe de la Maison Verte pour l'accueil social est composée de : 2.5 ETP

- 1 directrice de la structure, pour les missions transversales d'administration, de suivi de l'équipe, d'écoute des personnes et de gestion des locaux ; 0.5 etp
- 1 coordinatrice de l'accueil social » (0.5 etp)
- 1 assistante sociale 1 etp
- 1 agent d'entretien 0.5 etp

3- Nombre de bénéficiaires :

Nombre de bénéficiaires prévus pour 2022 :

- 1300 domiciliations réservées aux plus précaires.
- le nombre d'accompagnement sociaux sera adapté aux contraintes dues à la crise sanitaire ainsi que l'organisation des vestiaires et braderies

4* Budget prévisionnel du projet 2022 transmis par l'organisme :

-Montant sollicité auprès de la ville de Paris: 12 000 € (soit un taux de participation au projet de 19.15 % hors contribution volontaire).

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Achats	4000	Braderies	500
Services extérieurs	19 600	Drihl	33 385
Autres services extérieurs	15 250	FDVA	2 500
Impôts et taxes	210	DASES	12 000
Charges de personnel	21 375	Aides privées	9 000
Dotations aux amortissements	2 200	Autres produits de gestion	5 250
TOTAL DES CHARGES	62 635	TOTAL DES PRODUITS	62 635

Proposition de financement pour 2022 : attribution de 12 000 € soit 19.15 % du coût du projet en reconduction de la subvention de 2021.

- Antériorité du financement :

L'association bénéficie d'une subvention de la collectivité parisienne depuis 2004.

De 2013 à 2015, le montant de la subvention annuelle versée par la Ville de Paris s'est élevé à 7 000 €.

En 2016 et en 2017 l'association a bénéficié d'une subvention de 10 000 €.

En 2018, une première subvention de 12 000 € a été votée (dont 2 000 € de soutien supplémentaire).

Ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 4000 € en fonctionnement dans le cadre de l'appel à projet « Domiciliations », soit 16 000 € en fonctionnement. En 2019 la subvention est de 12 000 € en reconduction des sommes versés en 2018 hors appel à projet.

En 2020 et 2021 la subvention de 12 000 € à été renouvelée.